



**Procès-Verbal approuvé à l'unanimité
par les membres du Conseil Municipal
Lors de la séance du 20 mars 2026**



Publication du 23/03/2026

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du Mardi 10 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/03/2026

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme MÉTAYER Maryse

Assistait : Mme PARETOUR Vanessa - Rédacteur

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30/10/2025

Il est adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25/11/2025

Il est adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15/12/2025

Il est adopté à l'unanimité

N°001/2026

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 313-1 et L542-2,
Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionnés à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. En application de l'article L542-2 du même code, un emploi relevant de la Fonction Publique Territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu le départ au 23 mars 2026 de la secrétaire générale, pour mutation auprès de la commune de Saint-Privat-en Périgord, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, afin de renforcer le service administratif.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet au service administratif, à compter du 16 mars 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2026.

- **DE MODIFIER** comme suit le tableau des emplois à compter du 23 mars 2026 :

Emploi	Grade(s) Associe(s)	Catégorie	Poste créés	Postes occupées par Titulaire ou Stagiaire	Postes Occupés par non Titulaire	Postes vacants	Temps complets	Temps non complet
SERVICE ADMINISTRATIF								
	Rédacteur	B	1			1	35 h	
Secrétaire générale de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1			35 h	
Agent polyvalent des services administratifs	Adjoint administratif territorial	C	1		1		35 h	
SERVICE TECHNIQUE								
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique territorial	C	1	1	1		35 h	
Agent des interventions	Adjoint technique territorial	C	1	1	1		35 h	

techniques polyvalent	principal de 1 ^o classe							
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C		1	1		35 h	
Agent d'entretien des locaux administratifs	Adjoint technique territorial	C	1		1			12,50 h
Placier sur le marché hebdomadaire de plein vent	Adjoint technique territorial	C	1		1			1,06 h
SERVICE CULTUREL								
Responsable du service culturel – guide patrimonial	Assistant de conservation	B	1		1			30 h
Guide patrimonial	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1			35 h	
Guide patrimonial - Régisseur de Recettes	Adjoint territorial du patrimoine	C	1	1				28 h

N°02/2026

OBJET : Vote du Compte Financier Unique 2025: Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique"

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes ;

Vu le guide du CFU établi par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le compte financier unique 2025 du Budget principal de la Commune, et des budgets annexes « Base de Loisirs », « Assainissement », « Bâtiment d'accueil Touristique » établi conjointement par le Comptable et la commune.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote,

Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Daniel POUPEAU,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le Compte financier unique 2025 **ARRÊTE** ainsi les comptes les résultats de clôture suivant :

Budget principal de la commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	1 368 440,00 €	675 376,33 €	2 223 150,11 €	1 322 627,43 €	361 000,00 €
Recettes	1 368 440,00 €	830 454,59 €	2 223 150,11 €	830 507,06 €	226 201,30 €
Résultat de clôture		155 078,26 €		-492 120,37 €	-507 898,33 €
Résultat antérieur reporté		617 914,78 €		119 020,74 €	
Résultat définitif		772 993,04 €		-373 099,63 €	

Budget annexe "Base de Loisirs" :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	216 920,00 €	92 357,97 €	135 900,26 €	35 975,98 €	51 700,00 €
Recettes	216 920,00 €	137 202,01 €	135 900,26 €	24 476,32 €	17 000,00 €
Résultat de clôture		44 844,04 €		-11 499,66 €	-34 700,00 €
Résultat antérieur reporté		88 445,05 €		-4 400,26 €	
Résultat définitif		117 389,17 €		-15 899,92€	

Budget annexe "Assainissement"

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	115 181,00 €	76 484,34 €	52 146,17 €	29 618,21 €	0,00 €
Recettes	180 000,00 €	74 593,58 €	52 146,17 €	33 576,17 €	0,00 €
Résultat de clôture		-1 890,76 €		3 957,96 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté		109 390,34 €		18 569,86 €	
Résultat définitif		107 499,58 €		22 527,82€	

Budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique" :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	7 410,00 €	52,67 €			
Recettes	7 410,00 €	2 988,61 €	1 295,00 €	1 295,90 €	
Résultat de clôture		2 935,94 €		1 295,90 €	

Résultat antérieur reporté		4 614,99 €		-1 295,90 €	
Résultat définitif		7 550,93 €		0,00 €	

N°003/2026

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget principal de la commune."

Vu le compte financier unique 2025 du Budget principal de la Commune 2025 établis par le Comptable et par l'Ordonnateur,

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte financier unique 2025 (Budget principal de la Commune) fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **772 993,04 €uros**,

Le Conseil municipal,
À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 155 078,26 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 614 914,78 €
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 772 993,04 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	• -
R 001 (excédent de financement)	373 099,63 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	-134 798,70 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	-507 898,33 €
AFFECTATION = C et (G + H)	772 993,04 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	507 898,33 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	265 094,71 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°004/2026

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget annexe Base de Loisirs.

Vu le compte financier unique 2025 du Budget principal de la Commune 2025 établis par le Comptable et par l'Ordonnateur,

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte financier unique 2025 (Budget annexe « Base de Loisirs ») fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **133 289,09 €uros**,

Le Conseil municipal,
À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 44 844,04 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 88 445,05€
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 133 289,09 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 15 899,92 €
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	-34 700,00 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	- 50 599,92 €
AFFECTATION = C et (G + H)	133 289,09 €
3) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	50 599,92 €
4) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	82 689,17 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°005/2026

OBJET : Affectation du résultat d'Exploitation de l'exercice 2025 – Budget annexe "Assainissement"

Vu le compte financier unique 2025 du Budget principal de la Commune 2025 établis par le Comptable et par l'Ordonnateur,

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte financier unique 2025 (Budget annexe « Assainissement ») fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **107 499,58 €**uros,

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice [précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)]	• -1890,76 €
Dont B – <u>Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	
C - Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte financier unique (si déficit)	+ 109 390,34 €
R 002 du compte financier unique (si excédent)	
D - Résultat à affecter : A + C (hors restes à réaliser) (1) (Si D est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 107 499,58 €
E - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	+ 22 527,82 €
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Déficit de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement : G = (E + F)	0,00 €
AFFECTATION (2) = D	107 499,58 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement [(au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du (1))]	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	107 499,58 €
• Montant éventuellement et exceptionnellement réservé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00 €	
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (3)	

N°006/2026

OBJET : Affectation du résultat d'Exploitation de l'exercice 2025 – Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique"

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte financier unique 2025 (Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **7 550,93 €**uros,

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+2 935,94 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 4 614,99€
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 7 550,93 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	
AFFECTATION = C et (G + H)	7 550,93 €
5) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	
6) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	7 550,93 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°007/2026

OBJET : Subventions de fonctionnement 2026 attribuées aux associations.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2026, présentés par les associations.

La proposition d'attribution est la suivante :

C/65748 - Subventions	
Anciens combattants FOPAC	100.00 €
ANIM'AUBETERRE	2 500.00 €
ANIM'AUBETERRE "Ascension de l'Art"	3 500.00 €
Association ALBATERRA (Aubeterre)	1 200.00 €
Club nautique	1 000.00 €
Football club	1 500.00 €
Gym. Volontaire	200.00 €
La Carpe Aubeterrienne	400.00 €
Tennis club	700.00 €
Tennis club (tournoi août de chaque année)	500.00 €
Ass. Étoile des Minimes	500.00 €
Amic. des donneurs de sang Chalais Aubeterre	80.00 €
Anciens combattants FNACA	50.00€
Croix-Rouge Tude et Dronne	200.00 €
Mobilité Ouest Sud Charente	100.00 €
Université Populaire du Pays sud-Charente	100.00 €
Association socioculturel ENVOL	400.00 €
Ligue contre le cancer Comité Charente	150.00 €
Banque Alimentaire Charente	110.00 €
Ass. Mémoire Fruitière des Charentes	200.00 €
Ass. Don d'Organes "France ADOT 16"	50.00 €
AFMTéléthon	50.00 €
APF France Handicap	50.00 €
Refuge de l'Angoumois – SPA Mornac Charente	300.00 €
Divers (prendre délibération pour affectation)	2 060.00 €
TOTAL	16 000.00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Jean-Paul LAFRAIS et Xavier MAFFRE ne prennent pas part au vote,
À l'unanimité des votants restants,

DÉCIDE d'attribuer et de verser les subventions aux associations pour une somme globale de 16 000,00 euros, comme indiqué ci-dessus avec une réserve complémentaire de 2 060,00 euros qui sera attribuée par délibération en cas de nouvelles demandes,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget primitif 2026 de la commune,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

008/2026

OBJET : Vote du Budget primitif 2026 (Budget principal de la commune)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction et comptable M57,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du budget principal de la commune, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	190 420,64 €	002	Excédent antérieur reporté	265 094,71 €
012	Charges de personnel	396 500,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
014	Atténuation de produits	4 872,60 €	70	Produits des services	411 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	182 726,65 €	73	Impôts et taxes	22 200,00 €
66	Charges financières	672,84 €	73111	Fiscalité locale	200 000,00 €
67	Charges spécifiques	200,00 €	74	Dotations et participations	100 287,29 €
023	Virement à la section d'investissement	262 607,27 €	75	Autres produits gestion courantes	23 600,00 €
			78	Reprise sur amortissement et provisions	50 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 018,00 €
TOTAL DÉPENSES		1 075 000,00 €	TOTAL RECETTES		1 075 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	Propositions 2026
001	Déficit d'investissement reporté		373 099,63 €
	Opération d'équipement 301 (Informatique)	3 000,00 €	3 000,00 €
	Opération d'équipement 417 (confortement et restauration église souterraine Saint-Jean)	32 000,00 €	106 610,00 €
	Opération d'équipement 461 (Étude réhabilitation bâtiment DONNELLY et Lavoir – Grange du Guicherot)	200 000,00 €	50 000,00 €
	Opération d'équipement 477 (Restauration continuité écologique rivière de contournement)	100 000,00 €	220 000,00 €
	Opération d'équipement 488 (Terrains AB9p (a) (b) (d) (p))		1 000,00 €
	Opération d'équipement 491 (aménagement fin des rues St Jean et Minage et route de Laprade)		390 000,00 €
	Opération d'équipement 497 (Acquisition immeuble ancien centre de découverte et son logement de fonction)		70 000,00 €
	Opération d'équipement 500 (Réhabilitation logement accueil église monolithe)		60 000,00 €
	Opération d'équipement 503 (Matériel et outillage service technique)		5 000,00
	Opération d'équipement 505 (Étude réhabilitation immeuble 12 place du champ de foire)		20 000,00 €
	Opération d'équipement 506 (Réfection réseau sous voirie passage du Guicherot)	26 000,00 €	
	Opération d'équipement 507 (Réhabilitation maison directeur ancien centre de découverte)		100 000,00 €
	Opération d'équipement 508 (Mobilier salle du Guicherot)		10 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		8 739,34 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 018,00 €
	TOTAL DÉPENSES	361 000,00 €	1 418 117,00 €
	TOTAL DÉPENSES CUMULÉES		1 779 117,00 €

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	Propositions 2026
001	Résultat d'investissement reporté		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		507 898,33 €
13	Subventions d'investissement	226 201,30 €	365 781,10 €
1641	Emprunt		178 979,00 €
165	Dépôt et cautionnements reçus		650,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		200 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		262 607,27 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		37 000,00 €
	TOTAL RECETTES	226 201,30 €	1 552 915,70 €
	TOTAL RECETTES CUMULÉES		1 779 117,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

VOTE le budget primitif 2026 (Budget principal de la commune) énoncé ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 1 075 000,00 €
- section d'investissement : 1 779 117,00 €

009/2026

OBJET : Vote du Budget primitif 2026 – Budget annexe "Base de Loisirs".

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'instruction et comptable M57,
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe "Base de Loisirs", comme suit :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	105 700,00 €	002	Excédent antérieur reporté	82 689,17 €
012	Charges de personnel	20 870,00 €	70	Produits des services	35 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 150,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €
67	Charges spécifiques	200,00 €	75	Autres produits gestion courantes	110 730,83 €
023	Virement à la section d'investissement	79 500,00 €	77	Produits financiers	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
TOTAL DÉPENSES		228 420,00€	TOTAL RECETTES		228 420,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	Propositions 2026
001	Déficit d'investissement reporté		15 899,92 €
	Opération d'équipement 076 (Éclairage terrain entraînement football)	4 000,00 €	
	Opération d'équipement 090 (Bloc sanitaire public/espace bébé)		60 000,00 €
	Opération d'équipement 093 (Extension local rangement football)		
	Opération d'équipement 094 (Rénovation terrains de tennis avec clôture)	47 000,00 €	86 000,00 €
	Opération d'équipement 096 (Réfection ponton plage)	700,00 €	
	Opération d'équipement 072 (Éclairage terrain tennis 01)		12 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
TOTAL DÉPENSES		51 700,00 €	174 399,92 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			226 099,92 €

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	Propositions 2026
001	Résultat d'investissement reporté		0,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		50 599,92 €
13	Subventions	7 000,00 €	39 000,00 €
1338	Fond concours Tennis Club	10 000,00 €	20 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		79 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00 €
	TOTAL RECETTES	17 000,00 €	209 099,92 €
	TOTAL RECETTES CUMULÉES		226 099,92 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2026 (Budget annexe "Base de Loisirs") qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 228 420,00 €
- section d'investissement : 226 099,92 €

010/2026

OBJET : Vote du Budget primitif 2026 (Budget annexe "Assainissement")

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe "Assainissement", comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	75 100,00 €	002	Excédent antérieur reporté	107 499,58 €
012	Charges de personnel	20 000,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
014	Atténuations de produits	7 000,00 €	70	Produits des services	43 030,42 €
65	Autres charges de gestion courante	5 050,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 290,00 €
66	Charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles	7 335,82 €			
68	Dotation aux provisions et dépréciations	1 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	22 000,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 334,18 €			
	TOTAL DÉPENSES	170 820,00 €		TOTAL RECETTES	170 820,00 €
				MONTANT DU SURÉQUILIBRE	64 819,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	Propositions 2026
001	Déficit d'investissement reporté		0,00 €
	Opération d'équipement 116 – Poste refoulement		25 000,00 €
	Opération d'équipement 118 – Station épuration		25 000,00 €
	Opération d'équipement 109 – Tabouret		7 572,00 €
16	Emprunts		0,00 €
020	Dépenses imprévues		1 711,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 290,00 €
TOTAL DÉPENSES			77 862,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			77 862,00 €

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	Propositions 2026
001	Excédent d'investissement reporté		22 527,82 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		22 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 334,18 €
TOTAL DÉPENSES			77 862,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			77 862,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section d'exploitation et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

011/2026

OBJET : Vote du Budget primitif 2026 – Budget annexe "Bâtiment accueil touristique".

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'instruction et comptable M57,
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe "Bâtiment accueil Touristique", comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	5 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté	7 550,93 €
012	Charges de personnel	0,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	5 549,07 €
023	Virement à la section d'investissement	8 000,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €			
TOTAL DÉPENSES		13 100,00 €	TOTAL RECETTES		13 100,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	Propositions 2026
001	Déficit d'investissement reporté		
	Opération d'équipement 014 (Pac air/air climatiseur fixe réversible)		8 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
TOTAL DÉPENSES			8 000,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			8 000,00 €

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	Propositions 2026
001	Résultat d'investissement reporté		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		8 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00 e
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €
13	Subventions		0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
TOTAL RECETTES		0,00 €	8 000,00 €
TOTAL RECETTES CUMULÉES			8 000,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2026 (Budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique") qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 13 100,00 €
- section d'investissement : 8 000,00 €

012/2026

OBJET : Numérotation pour adressage postal d'un nouveau bâtiment rue Saint-Jacques

VU la délibération n°042/2021 du conseil municipal en date du 15 juillet 2021 concernant la dénomination des voies et numérotations des boîtes aux lettres de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Helene-Marie CEILLIER pour obtenir un numéro d'adressage pour son studio cadastré AB 466 à la suite de la subdivision de sa parcelle 11 rue Saint-Jacques.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer le numéro et l'adressage suivant : « 11 A » rue Saint-Jacques concernant l'immeuble cadastré AB 466.

013/2026

OBJET : Demande de dégrèvement de la redevance assainissement de l'année 2025 de Monsieur Lucien PIQUEPAILLE – consommations accidentelles suites fuites d'eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Lucien PIQUEPAILLE, propriétaire au 14 rue Saint-Jean a constaté une fuite d'eau importante, le 14 août 2025.

Il a fait intervenir un plombier pour réparer sa fuite d'eau. Attestation de réparation de fuite du plombier jointe à sa demande. Monsieur Lucien PIQUEPAILLE par courrier du 3 janvier 2026, demande au Conseil municipal un dégrèvement pour sa consommation accidentelle à la suite de sa fuite d'eau, 178 m3 ont été consommés. En moyenne, il consomme 6 m3 à l'année.

Il propose au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ARRETE pour ce cas particulier, les mesures suivantes :

- il sera alors établi un décompte sur les bases suivantes :
 1. la prime fixe ;
 2. au tarif normal : un nombre de mètres-cubes calculé sur la moyenne des trois dernières années ;
 3. au delà : l'excédent sera facturé au tarif de la surtaxe du mètre-cube consommé pour l'exercice en cours, réduit de 50 % ;
- il précise qu'il ne sera toléré aucune récidive.

Informations diverses

/

SCRUTIN DU 15 MARS 2026

**COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE UNIQUE "SALLE DE LA
MAIRIE"**

HORAIRES	MEMBRES
<ul style="list-style-type: none">• 8 heures 00 à 10 heures 30	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Charles AUDOIN, Président,- Madame Anne-Marie ALÉPÉE- Monsieur Xavier MAFFRE
<ul style="list-style-type: none">• 10 heures 30 à 13 heures 00	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Daniel POUPEAU- Madame Evelyne CHARRETON- Madame Céline WANNIN
<ul style="list-style-type: none">• 13 heures 00 à 15 heures 30	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Jean-Paul LAFRAIS- Monsieur Xavier ORAIN- Madame Annie CAMPS
<ul style="list-style-type: none">• 15 heures 30 à 18 heures 00	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Charles AUDOIN, Président- Madame Clémence CADIOT- Madame Anne-Marie ALÉPÉE

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Charles Audoin



Anne-Marie ALÉPÉE

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt heures minutes.

Validation du Procès-verbal par les nouveaux conseillers

Conseillers municipaux élus au 15 mars 2026	Signatures
CAMPS Annie	
LAFRAIS Jean-Paul	
PERERA DONET ép LAPOUGE Raquel	
POUPEAU Daniel	
JONQUA MARTIN Marylène	
GROOM Nicholas	
POUPEAU Muriel	
BONIFACE Benoît	
JONQUA Anne-Marie	
CRAMAILH Charles	
CHAIGNE ép ROQUE Isabelle	